

Inquiétudes autour du projet de pont

Dernière ligne droite pour les riverains concernés par le projet de pont à Achères. L'enquête publique, qui permet aux habitants de consulter le projet et déposer des observations, s'achève mercredi prochain.

Ce projet de franchissement de la Seine, entre la D 30 à Achères et la D 190 à Carrières-sous-Poissy, suscite de nombreuses inquiétudes. Des élus mais aussi des associations de défense des habitants s'opposent à sa réalisation.

Le comité des Deux Rives (Adresp) a fait part de ses craintes lundi au député-maire (UMP) de Chambourcy, Pierre Morange. « Nous demandons un moratoire sur le pont tant que l'Etat n'aura pas annulé sa décision sur le tracé de la A 104, prévient Guy Pécheu, son président. On entend plusieurs versions concernant la A 104, entre autres un prolongement en deux phases mais aussi un changement de tracé. »

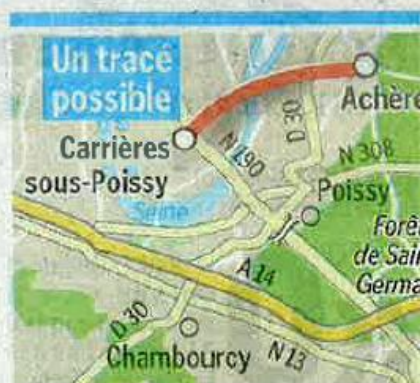
L'idée d'un phasage fait craindre le pire à l'Adresp. Alors que l'autoroute

pourrait s'arrêter à Achères, les adhérents ont peur que le futur pont se transforme en voie de substitution pour la Francilienne dont l'aménagement entre Méry-sur-Oise (Val-d'Oise) et Orgeval est au point mort.

Cet ouvrage devrait voir le jour à l'horizon 2015-2017

Les habitants de l'île de la Dérivation insistent, de leur côté, sur les nuisances engendrées par l'ouvrage qui « coupe l'île en deux » et « passe à 15 m au-dessus » des habitations. Eddie Ait, le maire (PRG) et conseiller régional de Carrières-sous-Poissy, a écrit un courrier dans ce sens au commissaire-enquêteur. « Si le viaduc était réalisé, il est à craindre de fortes nuisances sonores, visuelles, atmosphériques et écologiques », souligne l' élu. Il précise que l'ouvrage porterait atteinte à « l'intégrité » de l'île qui abrite 250 habitants et où la circulation automobile est exclue.

En plus de Carrières-sous-Poissy, les villes d'Andrésy et de Vernouillet,



mais aussi des partis politiques ont fait part de leurs remarques. Le coût de ce nouveau franchissement de la Seine est estimé à 100 M€. Porté par le conseil général, il devrait voir le jour à l'horizon 2015-2017.

Y.F.

■ Permanence du commissaire-enquêteur le 11 février de 9 heures à 12 heures à Carrières-sous-Poissy. Les registres d'observations sont disponibles en mairie d'Achères, de Poissy, de Carrières-sous-Poissy, de Chanteloup-les-Vignes et de Triel-sur-Seine.